

## **OBJET : INFO PAC n°4 - BCAE N°8 - REPORT DATE TAILLE HAIES ET ARBRES / DEROGATION**

Bonjour,

Le département de la Nièvre a subi d'importantes précipitations durant la période automne/hiver, particulièrement impactantes au regard de leur fréquence.

Ainsi, une grande partie des parcelles agricoles du département sont restées impraticables durant plusieurs semaines consécutives, rendant impossibles de nombreux travaux agricoles, et en particulier l'entretien des haies.

Au regard de ces éléments, le Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire a autorisé l'application d'une procédure simplifiée de cas de force majeure concernant les dates d'interdiction de taille des haies et des arbres au titre de la BCAE 8 permettant le report du début de la période d'interdiction de la taille des arbres et haies du 16 mars 2024 au 16 avril 2024.

Dans ce cadre, il est autorisé, à titre dérogatoire et sur l'ensemble du département de la Nièvre, de tailler les arbres et les haies **jusqu'au 16 avril inclus**. L'ensemble des exploitants du département de la Nièvre peuvent bénéficier de ce report de date, et **aucune demande individuelle de reconnaissance de cas de force majeure ne sera à déposer auprès de la DDT**.

**Il appartiendra à l'exploitant de veiller au strict respect de la réglementation environnementale liée aux espèces protégées qui interdit la destruction de leur habitat ou de leur nid. Si l'agriculteur a un doute sur ce point, il est invité à se rapprocher du service environnement de la DDT pour confirmer le risque et dans ce cas étudier les solutions alternatives possibles.**

Les périodes d'interdiction de la taille des arbres prévues dans certains engagements MAEC ainsi que pour l'ERMG relative à la directive Oiseaux sont aussi concernées, le cas échéant, par cette dérogation.

Bien entendu, le bureau des aides et des contrôles reste à votre disposition pour toute précision.

Cordialement.

DDT Nièvre – Service économie agricole  
Bureau des aides et contrôles  
[ddt-pac@nievre.gouv.fr](mailto:ddt-pac@nievre.gouv.fr)  
03 86 71 52 24 - 03 86 71 52 23 et 03 86 71 52 52 (secrétariat SEA)